

Compte rendu

Conseil municipal du 28 janvier 2022

1 - Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2021 – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique à distance et au scrutin public, par 57 voix pour,

1. approuve le procès-verbal du 17 décembre 2021.

2 – Compte-rendu des décisions prises par délégations du Conseil municipal.

Le Conseil,

1. prend acte des décisions prises par la Maire ou son représentant et listées en annexe.

3 – Budget Primitif 2022 – Vote du budget principal – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique à distance et au scrutin public, par 54 voix pour, 13 contre,

1. approuve les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les balances équilibrées du Budget Principal comme suit :

- section d'investissement 195 658 570,09 € ;
- section de fonctionnement 463 059 513,60 € ;

et adopte les autorisations de programme 2022, ainsi que les opérations correspondantes ;

2. autorise Mme la Maire ou l'adjoint délégué aux finances à procéder à des virements entre chapitres pour le budget de la ville géré en M57 lors de l'exercice 2022 et suivants dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chaque section (à l'exception des dépenses de personnel) ;
3. approuve l'ajustement de provisions au titre de 2022 pour créances en cours pour un montant de 38 000 €, et la constitution d'une provision pour risques et charges de 100 000 €. Cet ajustement porte le total des provisions 2022 à 374 000 € ;
4. autorise Mme la Maire ou M. le premier adjoint à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- par 53 voix pour et 13 voix contre,

5. autorise au titre de l'année 2022 le versement des subventions telles qu'arrêtées dans l'état annexé au Budget,
6. autorise Mme la Maire ou M. le premier adjoint à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4 – Vote des taux des 2 taxes directes locales 2022 – Evolution de la majoration de la cotisation des logements meublés non affectés à l'habitation principale – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique à distance et au scrutin public, par 51 voix pour, 13 contre,

1. fixe, pour l'année 2022, les taux de fiscalité directe locale suivants :
 - Taux de taxe foncière bâtie : 46,34 %
 - Taux de taxe foncière non bâtie : 62,48 %
2. décide de majorer de 60 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5 – Quartier Malakoff/Saint-Donatien – Reconstruction de l'école Freinet - Ange Guépin – Choix du maître d'œuvre – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique à distance et au scrutin public, par 54 voix pour, 13 abstentions,

1. approuve le choix de confier la maîtrise d'œuvre des travaux de reconstruction de l'école Freinet Ange Guépin, au groupement dont le mandataire est le cabinet L'Atelier Belenfant et Daubas Architectes pour un montant total de 1 105 860 € HT, soit 1 327 032 € TTC pour l'hypothèse A et 1 157 770 € HT, soit 1 389 324 € TTC pour l'hypothèse B dont une tranche ferme de 52 070 € HT soit 62 484 € TTC ;
2. autorise Mme la Maire, à signer au nom de la Ville, les marchés à conclure avec le groupement ci-dessus ;
3. autorise l'indemnisation maximale de chacun des candidats non retenus à hauteur de : 46 200 € TTC ;
4. autorise Mme la Maire, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, y compris permis de construire et autres autorisations d'urbanisme.

6 – Quartier Nantes Nord – Restructuration et extension du groupe scolaire George Sand / Camille Claudel – Choix du maître d'œuvre – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique à distance et au scrutin public, par 57 voix pour, 9 abstentions

1. approuve le choix de confier la maîtrise d'œuvre des travaux de restructuration et extension du groupe scolaire George Sand / Camille Claudel, au groupement dont le mandataire est le cabinet Dominique Coulon et associés pour un montant total de 1 507 887,50 € HT (soit 1 809 465,60 € TTC)
2. autorise Mme la Maire, à signer au nom de la Ville, les marchés à conclure avec le groupement ci-dessus,
3. autorise l'indemnisation maximale pour les équipes de Dominique Coulon et Associés et Atelier Madec à hauteur de 47 000 € HT chacun (56 400 € TTC), et 40 000 € HT (48 000 € TTC) pour les équipes de Clément Vergely Architectes et Charles-Henry Tachon Architecture et Paysage ;
4. autorise Mme la Maire, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
5. autorise Mme la Maire, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, y compris permis de construire et autres autorisations d'urbanisme.

7 – Détermination des périmètres scolaires des écoles publiques nantaises – Ajustements et sectorisation de deux nouvelles écoles à la rentrée 2022 – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique à distance et au scrutin public, par 67 voix pour,

1. approuve l'ensemble du dispositif concernant les périmètres scolaires des écoles publiques nantaises tel que mentionné ci-dessus et conformément aux annexes 1 et 2, applicables pour les inscriptions de la rentrée scolaire 2022/2023 ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

8 – Subventions au titre des actions éducatives et des actions temps libre – Conventions et avenants – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique à distance et au scrutin public, par 63 voix pour,

1. approuve le versement des subventions proposées pour un montant total de 550 530 € (cf. annexe 1) ;
2. approuve les conventions avec :
 - l'association URBAIN'S BAND (annexe 3),
 - l'association Le Relais (annexe 4),
 - la CAF de Loire-Atlantique (annexe 5),
3. approuve les avenants avec :
 - l'association Les deux rives (annexe 6),
 - l'association Corto Loisirs (annexe 7) ;
4. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

9 – Dispositif « Logements Bleus » - acte II : modalités de mise en œuvre – Conventions d'objectifs avec les bailleurs sociaux – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique à distance et au scrutin public, par 61 voix pour,

1. approuve l'évolution du dispositif « Logements bleus » dans les termes précités dans la présente délibération ;
2. autorise Mme la Maire à signer les conventions relatives au dispositif « Logements bleus » avec Nantes Métropole Habitat, ADOMA, Aiguillon Construction, La Nantaise d'Habitation, Vilogia, Atlantique Habitations, CDC Habitat sur la base de la convention type jointe en annexe ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

10 – Réalisation d'un lieu culturel transdisciplinaire de création et de diffusion dénommée «Friche culturelle Mellinet» – Programme et Enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique à distance et au scrutin public, par 55 voix pour, 7 abstentions

1. approuve le programme de l'opération de réalisation d'un lieu culturel transdisciplinaire de création et de diffusion par reconversion d'une caserne désaffectée ;
2. fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération (hors acquisition foncière et révisions) à 6 898 100 € HT soit 8 277 720 € TTC ;
3. autorise le lancement d'une procédure concurrentielle avec négociation pour la désignation d'un maître d'œuvre et le versement d'une indemnité de 4 500 € TTC à chaque concurrents ayant remis une offre ;
4. autorise Mme la Maire à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment à signer le marché de maîtrise d'œuvre et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

11 – Plan de soutien – Aide exceptionnelle aux plasticiens – Attribution de bourses – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique à distance et au scrutin public, par 62 voix pour,

1. décide d'accorder une bourse de 1 375 € au titre du Plan de soutien exceptionnel aux plasticiens et plasticiennes, par lauréats et

lauréates figurant sur la liste annexée, pour un montant global de 149 875 € ;

2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

12 – Développement culturel – Attribution de subventions – Conventions et avenants – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique à distance et au scrutin public, par 60 voix pour,

1. approuve les termes des conventions et avenants avec les organismes suivants :

• CITE MONDE.....	60 000 €
• CREATIVE MAKER.....	25 000 €
• ROYAL DE LUXE (multipartite).....	21 000 €
• PETITS ET GRANDS.....	185 500 €
• SOFILM SUMMERCAMP.....	45 000 €
• LIEU UNIQUE (LIBRE USINE).....	160 000 €
• AU BOUT DU PLONGEOIR.....	23 000 €
• ATELIER DES INITIATIVES.....	5 000 €
• PAQ' LA LUNE.....	55 500 €
• TISSE ET METISSE.....	390 000 €
• KIOSQUE NANTAIS.....	25 000 €

et autorise les versements proposés ;

2. autorise le versement de subventions, au titre de l'année 2022, pour un montant global de 58 900 €, telles qu'elles figurent dans le tableau figurant en annexe 19 ;
3. autorise la signature des contrats et avenants au contrat d'édition avec les Editions Bruno Doucey et les Editions Jacques Brémond, concernant des publications relatives à des œuvres inédites d'Hélène et René Guy Cadou (annexes 12 à 18) et approuve les tarifs de vente des 3 ouvrages tels qu'indiqués dans l'exposé ;
4. renouvelle au titre l'année 2022, la dotation de 2 000 € pour le Prix Bermond-Boquié décerné à un auteur de littérature pour jeunesse, en hommage aux critiques Monique Bermond et Roger Boquié ;
5. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

13 – Culture – Équipements en régie, établissements publics – Dispositions diverses – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique à distance et au scrutin public, par 66 voix pour,

1. prend acte de l'acquisition réalisée par la Ville pour le Musée d'arts pour un montant de 52 000 € ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

14 – Culture – Convention de coopération culturelle entre le Département, Nantes Métropole et la Ville de Nantes – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique à distance et au scrutin public, par 66 voix pour,

1. approuve la signature de la convention définissant le partenariat entre le Département de Loire-Atlantique, la Ville de Nantes et Nantes Métropole (cf. annexe) ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

15 – Patrimoine – Subventions – Conventions et avenants – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique à distance et au scrutin public, par 65 voix pour,

1. autorise la signature des conventions de partenariat avec les associations Nantes Renaissance (annexe 1), les Anneaux de la Mémoire (annexe 2) et Mémoire de l'Outre mer (annexe 3) ;
2. approuve l'attribution des subventions d'aides aux projets à hauteur de 8 322,52 € conformément à l'annexe 4 et autorise la signature de l'avenant 5 à la convention de partenariat avec l'association Maison des Hommes et de Techniques correspondante (annexes 5) ;
3. approuve l'attribution d'aides à la restauration du patrimoine bâti ancien, dans le cadre de l'action générale de la Ville en faveur de la préservation et de l'amélioration du patrimoine architectural pour un montant total de 87 489 € selon la répartition proposée en annexe 6 et autorise la signature des conventions correspondantes (annexe 7) ;
4. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

16 – Voies publiques – Dénomination – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique à distance et au scrutin public, par 66 voix pour,

1. approuve la dénomination de :
 - « Boulevard de Berlin », pour la nouvelle voie en prolongement du boulevard de Berlin et aboutissant rue de Lourmel.
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

17 – Soutien aux Associations de commerçants Plein Centre & UNACOD – Subventions – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique à distance et au scrutin public, par 62 voix pour,

1. autorise la Ville de Nantes à perdurer son soutien au commerce local en accordant les subventions aux associations de commerçants suite à la crise sanitaire, telles que décrites ci-dessus ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

18 – Sports – Première répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique à distance et au scrutin public, par 66 voix pour,

1. approuve l'attribution de subventions de fonctionnement en faveur d'associations sportives selon la répartition proposée en annexe 1, pour un montant total de 1 005 827 €, et le cas échéant la signature des conventions et avenants correspondants (annexes 2 à 20) ;
2. approuve la prorogation d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2022, des plans de développement et de promotion de la voile, de l'aviron et du canoë-kayak 2017-2020 et 2021, ainsi que les avenants en annexes 21, 22 et 23 ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

19 – Petite Enfance – Crèches associatives – Convention et avenant – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique à distance et au scrutin public, par 68 voix pour,

1. approuve la nouvelle convention de fonctionnement avec l'association ADT44 (annexe 1) ;
2. approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 25 000 € à l'association Fluffy dans le cadre de son plan de redressement (annexe 2) ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

20 – Petite Enfance – Multi-accueils municipaux – Convention avec l'Union Française de Santé Bucco-Dentaire – Approbation.

**Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 68 voix pour,**

1. approuve la convention avec l'Union Française de Santé Bucco-Dentaire (UFBD) ci-jointe ainsi que le versement de 15 950 € pour l'année 2022 ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

21 – Petite Enfance – Lieux Accueil Enfants-Parents – Convention avec l'association A l'Abord'âge – Subvention – Approbation.

**Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 66 voix pour,**

1. approuve la nouvelle convention avec l'association A l'Abord'âge (cf. annexe) ainsi que le versement d'une subvention de 25 800 € au titre de l'année 2022 ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

22 – Familles et parentalité – Première répartition de subventions – Avenant – Approbation.

**Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 65 voix pour,**

1. approuve le versement des subventions proposées au titre de la politique publique « familles et parentalité », pour un montant total de 62 967 € (cf. annexe 1) ;
2. approuve l'avenant à la convention avec L'Ecole des Parents et des Éducateurs 44 (cf. annexe 2) ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

23 – Règlement Local de Publicité métropolitain – Bilan de la concertation et arrêt du projet – Consultation des communes membres.

**Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 67 voix pour, 1 abstention**

1. émet un avis favorable sur le projet de Règlement Local de Publicité métropolitain tel qu'arrêté à l'unanimité le 10 décembre 2021 par le Conseil métropolitain ;
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

24 – Bureaux des projets – Fonds de soutien à l'initiative citoyenne – Subventions – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique à distance et au scrutin public, par 67 voix pour,

1. approuve le versement des subventions en faveur des projets, selon la répartition proposée pour un montant de 13 198 € ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

25 – Vie associative – Fonds de soutien exceptionnel aux associations nantaises – Première répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique à distance et au scrutin public, par 66 voix pour,

1. approuve l'attribution de subventions, telles que proposées ci-dessus, pour un montant total de 212 653 € (cf. annexe 1) ;
2. approuve les conventions ou avenants avec :
 - DES FEMMES EN FIL – Convention – Annexe 2,
 - PAQ LA LUNE – Convention – Annexe 3,
 - LA MAISON DES JEUX – Convention – Annexe 4,
 - ACCORDERIE DE NANTES – Convention – Annexe 5,
 - PING – Convention – Annexe 6,
 - ATELIER DES INITIATIVES – Avenant n°1 – Annexe 7,
 - LA SAUCE LUDIQUÉ – Avenant n°2 – Annexe 8,
 - FAL 44 – Avenant n°9 – Annexe 9,
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

26 – Associations Adolescence et Jeunesse – Première répartition de subventions – Avenant – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique à distance et au scrutin public, par 63 voix pour,

1. approuve l'attribution de subventions, telles que proposées ci-dessus, pour un montant total de 67 770 € (annexe 1),
2. approuve l'avenant avec :
 - Unis Cité (annexe 2) ;
3. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

27 – Egalité et Lutte contre les discriminations – Première répartition de subventions – Avenant – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique à distance et au scrutin public, par 65 voix pour,

1. approuve le versement de subventions aux associations au titre du programme de lutte contre les discriminations, pour un montant total de 116 500 €, selon la répartition exposée en annexe 1 ;
2. approuve l'avenant prolongeant sur 2022 la convention avec l'association NOSIG – Centre LGBTQI+ 2019-2021 ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

28 – Ville non-sexiste – Répartition de subventions – Convention et avenants – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique à distance et au scrutin public, par 67 voix pour,

1. approuve le versement de subventions aux différentes associations œuvrant dans le domaine de l'égalité femmes-hommes pour un montant total de 28 500 € selon la répartition exposée dans le tableau en annexe 1 ;
2. approuve le versement de subventions aux différentes associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre les violences faites aux femmes et à leurs enfants pour un montant total de 176 474 € selon la répartition exposée dans le tableau en annexe 1 ;
3. approuve la convention conclue avec l'association « Les Pâtes au beurre » (annexe 2) ;
4. approuve les avenants aux conventions conclues avec les associations : SOS Inceste et Violences Sexuelles, Planning familial 44, CIDFF, Question confiance, France victimes 44, SOLidarité femmeS Loire-Atlantique, ATDEC, l'École des parents (annexe 3) ;
5. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

29 – Accessibilité universelle – Répartition de subventions – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique à distance et au scrutin public, par 67 voix pour,

1. approuve le versement de subventions aux différentes associations œuvrant dans le domaine du handicap, pour un montant de 49 200 €, selon la répartition exposée en annexe ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

30 – Migration - Intégration – Répartition de subventions – Convention – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique à distance et au scrutin public, par 67 voix pour,

1. approuve le versement de subventions aux associations au titre de l'intégration des populations étrangères, pour un montant total de 42 000 € selon la répartition exposée dans le tableau joint en annexe 1 ;
2. approuve le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens signée avec l'ASAMLA (annexe 2) ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

31 – Associations œuvrant dans le domaine de la santé – Première répartition de subventions – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique à distance et au scrutin public, par 66 voix pour,

1. approuve le versement de subventions aux différentes associations œuvrant dans le domaine de la santé, pour un montant de 63 400 €, selon la répartition jointe en annexe 1 ;
2. approuve le versement de subventions aux associations œuvrant dans le domaine de la santé, dans le cadre du CLSa, pour un montant total de 104 200 €, selon la répartition jointe en annexe 2 ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

32 – Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique à distance et au scrutin public, par 54 voix pour, 9 abstentions

1. approuve les modifications du tableau des emplois permanents (annexe 1),
2. prend acte de l'avis du comité technique du 11 janvier 2022 et du rapport social unique 2020 auquel il se rapporte (annexe 2),
3. approuve le montant brut concernant la participation de l'employeur à la prévoyance de ses agents et informe des grandes orientations relatives à la protection sociale complémentaire obligatoire dans la fonction publique pour les années à venir,
4. approuve l'ajustement technique du régime indemnitaire,
5. précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
6. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à exécution de la présente délibération.

33 – Dispositions relatives aux marchés publics : Fonctionnement et Travaux – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique à distance et au scrutin public, par 59 voix pour, 9 abstentions

1. autorise le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour des travaux de réaménagement, de grosses réparations et d'entretien courant sur les propriétés des membres du groupement de commande constitué de la Ville de Nantes (coordonnateur), de son CCAS et de Nantes Métropole ;
2. autorise le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'acquisition de produits d'entretien et d'hygiène dans le cadre du groupement de commandes constitué entre Nantes Métropole (coordonnateur), la Ville de Nantes, son CCAS, et l'École des Beaux-Arts de Nantes Saint-Nazaire ;
3. autorise le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'acquisition de véhicules légers de transport et de véhicules utilitaires légers pour le compte du groupement de commandes constitué entre la Ville de Nantes, son CCAS et Nantes Métropole (coordonnateur) ;
4. autorise le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la fourniture de denrées alimentaires et plats cuisinés pour le service municipal de la restauration de la Ville ;
5. autorise le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour des prestations de mise en configuration du site du parc d'exposition d'Exponantes ;
6. autorise Mme la Maire à traiter, le cas échéant, soit par procédure formalisée, soit par marché négocié en cas d'offres jugées inappropriées ou inacceptables ;
7. autorise Mme la Maire à signer, au nom de la Ville, les marchés à conclure avec les prestataires dont les propositions seront ou ont été jugées économiquement les plus avantageuses par la Commission d'Appel d'Offres ou après avis de celle-ci ;
8. autorise la signature du marché d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) pour la réhabilitation générale du Pôle de la Manufacture, avec la société BETEM ATLANTIQUE SAS, pour un montant de 220 500 € HT, soit 264 600 € TTC ;
9. autorise la signature de la convention de dons de denrées alimentaires du service municipal de la Restauration avec l'association Pain Partagé ;
10. approuve l'avenant n°12 à la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Nantes, le CCAS de la Ville de Nantes, Nantes Métropole, l'EBANSN et Nantes Métropole Habitat (cf. annexe) ;
11. autorise la signature de la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Nantes, le rectorat de l'académie de Nantes, et d'autres collectivités et établissements de l'académie, concernant la mise en place d'un Environnement Numérique de Travail (ENT) dans les écoles de l'académie de Nantes ;
12. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- par 55 voix pour, 12 abstentions

13. autorise le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'achat d'horodateurs, au titre de extension du stationnement payant sur voirie ;
14. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

34 – Transactions immobilières diverses – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique à distance et au scrutin public, par 58 voix pour, 9 abstentions

1. approuve l'acquisition auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique du lot de copropriété n° 1 et droits attachés à usage de bureaux dépendant de l'ensemble immobilier cadastré LP 763 pour un prix de 430 000 € HT pour une surface de 232 m², ainsi que la dissolution de la copropriété ;
2. approuve l'acquisition auprès du Conseil Départemental de Loire-Atlantique du lot de copropriété n° 3 et droits attachés à usage de bureaux dépendant de l'ensemble immobilier cadastré LP 763 pour un prix de 833 500 € HT pour une surface de 640 m², ainsi que la dissolution de la copropriété ;
3. approuve la constitution d'une servitude au profit d'ERENA pour le passage de canalisations souterraines (raccordement aux réseaux de chaleur) et accessoires dans les parcelles cadastrées WP 161 et WP 162 situées Rues Frédéric Mistral et Jules Grandjouan ;
4. approuve la passation d'un acte de notoriété acquisitive, avec l'Association Immobilière du Diocèse de Nantes, relatif à la chapelle Notre Dame de Bonne Garde, située 1, boulevard Joliot Curie à Nantes, cadastrée CZ 1 ;
5. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

35 – Cession foncière – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique à distance et au scrutin public, par 58 voix pour, 9 abstentions

1. approuve la modification de la délibération du Conseil Municipal du 15 octobre 2021 concernant le transfert de propriété du collège de la Noë Lambert, cadastré BC 855, BC 859p et BC 857p au profit du Département de Loire-Atlantique. La régularisation interviendra par acte administratif, aux frais du Département.
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

36 – Dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation.

Le Conseil délibère et,

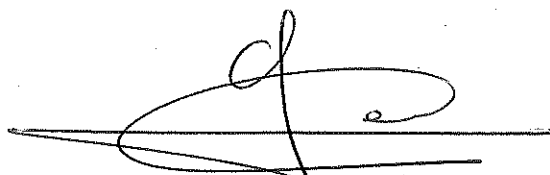
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 59 voix pour, 7 abstentions

1. approuve les propositions de versement des bourses et subventions afférentes ;
2. approuve l'attribution de la subvention de fonctionnement telle que proposée ci-dessus, pour un montant de 2 000 € ;
3. approuve la subvention de 350 € à l'association A Fleur de Terre ;
4. approuve le versement d'une subvention de 10 000 € à l'association Soli'Cité ;
5. approuve l'octroi d'une subvention d'un montant de 5 600 € à la Maison régionale de l'architecture des Pays de la Loire ;
6. approuve l'octroi d'une subvention d'un montant de 10 000 € à l'association régionale pour la diffusion et la promotion de l'architecture ;
7. approuve l'octroi d'une subvention d'un montant de 3 000 € à la Compagnie des commissaires enquêteurs de Loire-Atlantique ;
8. approuve le versement de la subvention de 1 100 € au Collectif Annlo pour l'organisation d'une exposition artistique intitulée « Suspension... Quand la noria s'arrête » ;
9. décide que la garantie de la Ville de Nantes est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale (les bénéficiaires) :
 - le montant maximal de la garantie pouvant être consenti pour l'année 2022 est égal au montant maximal des emprunts que la Ville de Nantes est autorisée à souscrire pendant l'année 2022 ;
 - la durée maximale de la garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenu par la Ville de Nantes pendant l'année 2022 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours ;
 - la garantie peut être appelée par chaque bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et
 - si la garantie est appelée, la Ville de Nantes s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;

- le nombre de garanties octroyées par Madame le Maire ou son représentant dûment habilité au titre de l'année 2022 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement ;
10. autorise Madame le Maire ou son représentant dûment habilité, pendant l'année 2022, à signer le ou les engagements de garantie pris par la Ville de Nantes, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la garantie et figurant en annexes ;
 11. approuve les termes de la convention avec Nantes Métropole dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) CITEO pour la collecte de déchets hors foyer ;
 12. approuve le remboursement de 126,41 € à Mme Paire, enseignante de l'école Joséphine Baker ;
 13. approuve l'adhésion de la Ville d'Orvault au groupement d'intérêt public « Prévention spécialisée - ADPS » ;
 14. approuve le financement de postes d'adultes relais dédiés au dispositif de médiateurs à l'école ;
 15. approuve le renouvellement des conventions avec France Victimes 44 Nantes et le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) ;
 16. approuve le don de vaisselle plastique à six associations caritatives nantaises ;
 17. approuve la convention ainsi que le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 22 000 € au profit de l'association La Croix Rouge Française ;
 18. approuve l'avenant à la convention de partenariat avec l'association Habitat et Humanisme ainsi que le versement d'une subvention de 6 000 € ;
 19. décide de se prononcer favorablement sur le remboursement des sommes versées pour les réservations de salles associatives pour toutes annulations à l'initiative de l'utilisateur à compter du 5 novembre 2021 en raison de l'application de mesures de restrictions liées à la lutte contre l'épidémie de Covid-19 ;
 20. approuve les ajustements du contrat type de réservations des salles associatives afin de tenir compte de la crise sanitaire actuelle ;
 21. approuve les modalités de remboursement selon le formulaire joint en annexe, à hauteur du montant horaire du salaire minimum de croissance, des frais de garde d'un enfant, d'une personne âgée, d'une personne handicapée, ou d'une personne ayant besoin d'une aide personnelle à son domicile engagés par les élus pour assister aux réunions définies à l'article L2123-1 du CGCT ;
 22. fixe la durée d'amortissement des achats d'autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile (article 21568) à 10 ans, des panneaux photovoltaïques (article 2188) à 40 ans et des mobiles homes bungalows et assimilés à 15 ans ;
 23. décide de se prononcer favorablement sur les remises gracieuses de frais d'enlèvement de fourrière automobile tels que présentées ci-dessus ;
 24. accepte de réduire, annuler ou rembourser les différents titres de recettes émis à l'encontre des personnes individuelles ou des associations citées ci-dessus ;
 25. autorise Mme la Maire ou M. le premier Adjoint à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Le registre des délibérations est à la disposition du public
au Service du Conseil et des Assemblées - porte A 217.*

Le Secrétaire de Séance,


M. QUERO